

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 22-138

SERVICE : Aménagement, projet de territoire et foncier

OBJET : Indemnité d'éviction à verser à Monsieur Sébastien SULPICE, 2605 chemin de Tanvol – 01440 VIRIAT

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-23, L. 5211-2 et L.5211-10 ;

VU la délibération n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a signé le 6 octobre 2021 une convention d'occupation précaire avec Monsieur Sébastien SULPICE, exploitant individuel dont le siège d'exploitation est situé au 2605 chemin de Tanvol – 01440 VIRIAT, identifié au numéro SIREN 518 511 498 ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse souhaite mettre un terme à ladite convention avant la récolte par l'exploitant ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération a fait appel à l'Association de Conseil Rural de l'Ain afin d'évaluer l'indemnité pour la perte de récolte ;

DECIDE

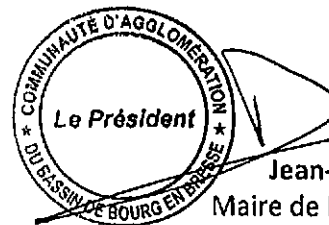
D'APPROUVER les termes de l'accord amiable de résiliation anticipée de la convention d'occupation précaire à conclure avec Monsieur Sébastien SULPICE, exploitant individuel dont le siège d'exploitation est situé au 2605 chemin de Tanvol – 01440 VIRIAT ;

DE VERSER, conformément à l'accord amiable rédigé par la structure ACOR de l'Ain, une indemnité de quatre mille sept cent quatorze euros et cinquante-trois centimes (4 714.53 €) pour la perte d'exploitation ;



Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 6 juillet 2022



Le Président,

Jean-François DEBAT
Maire de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne Rhône-Alpes